



Canadian International
Trade Tribunal

Tribunal canadien du
commerce extérieur

Compte tenu de la situation actuelle liée à la COVID-19, le Tribunal prend les mesures suivantes qui prennent effet immédiatement.

Le Tribunal maintient ses activités, mais demande aux parties et au public de s'abstenir de visiter ses locaux sans préavis.

Le système de dépôt électronique du Tribunal est pleinement opérationnel. Le dépôt électronique de tous les documents concernant une cause est imposé par les Règles du Tribunal.

Toutes les audiences d'appels en personne prévues (dossiers commençant par AP, EP, EA) jusqu'au lundi 15 juin 2020 inclusivement sont annulées. Le Tribunal communiquera avec toutes les parties concernées afin de reporter les audiences et notamment pour leur offrir de procéder par audience sur pièces ou par vidéoconférence. Tous les délais de dépôts prévus sont maintenus; toutefois, le Tribunal comprend que les parties peuvent avoir besoin de demander des prolongations; celles-ci seront traitées au cas par cas.

Les dossiers d'enquêtes sur les marchés publics continueront à suivre leur cours, et les délais de dépôts prévus sont également maintenus; le Tribunal traitera au cas par cas toute demande de prolongation des délais de dépôt, sans pouvoir déroger aux délais imposés par la loi.

Les dossiers relatifs aux mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde continuent de suivre leur cours et les délais de dépôt prévus sont maintenus. Toute demande de prolongation des délais de dépôt sera examinée par le Tribunal au cas par cas, selon les circonstances, mais sans pouvoir déroger aux délais imposés par la loi. Le Tribunal prévoit que, selon toute vraisemblance, les audiences ayant trait aux procédures de recours commerciaux prévues en juin 2020 ne se dérouleront pas en personne. Le Tribunal fournira des consignes et renseignements additionnels concernant les procédures visées en temps opportun.

Le Tribunal n'a aucun pouvoir de prolonger les délais imposés par la loi.

Mise à jour : le 16 avril 2020